Bilatérale Fonction publique : malgré la mobilisation, toujours aucune annonce

Encore une occasion manquée ! Le ministre des comptes publics, David Amiel, a reçu la CGT Fonction publique lors des bilatérales « de rattrapage » organisées ce jour, après avoir laissé de côté les agents publics lors de la conférence sociale du 9 novembre. Mais il n'avait aucune annonce à faire. **L'urgence sociale et salariale est pourtant là : il n'apporte aucune réponse.**

Avec un Smic brut autour de 1 897 €, le gel du point produit une situation intenable. **Dans les grilles actuellement en vigueur, les agents seront sous le SMIC jusqu'à l'indice INM 386** :

- en catégorie C, dix échelons sur onze de la grille C1 (19 ans au SMIC), huit sur douze de la C2 (10 ans au SMIC) et quatre sur dix de la C3 (6 ans au SMIC) auraient un traitement indiciaire inférieur au Smic ;
- en catégorie B, les cinq premiers échelons de la grille B1 et les trois premiers de la grille B2 seraient concernés (respectivement 6 ans et 4 ans au SMIC) ;
- en catégorie A, les agents commenceraient à seulement 47€ bruts au-dessus du Smic, tandis que des corps comme celui des assistant·es ingénieur·es commencent déjà sous son niveau.

Ce sont des années d'ancienneté, des qualifications et des responsabilités qui ne sont plus reconnues dans le traitement indiciaire.

Suite à la hausse du SMIC de juin dernier, 862 000 agents publics touchaient un traitement indiciaire inférieur au SMIC et donc percevaient l'indemnité différentielle. **Dès décembre, c'est 1 million d'agents qui pourraient être concernés.** Mais en réalité, à terme, c'est toute la fonction publique qui est menacée de smicardisation ! **Le tassement des grilles est insupportable : comment s'étonner de la crise d'attractivité de la fonction publique ?**

Il y a pourtant un outil simple pour répondre au décrochage salarial : augmenter significativement la valeur du point d'indice, l'indexer sur l'inflation et refondre les grilles. Les pertes sont telles sur les dernières années qu'il faudrait une hausse de 5,3% du point d'indice pour que l'indice minimum actuel (INM 366) soit au niveau du SMIC. Mais la CGT exige le rattrapage des pertes antérieures avec une augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 10%. Elle exige également le rétablissement de la GIPA, la suppression du jour de carence, le retour à 100% de rémunération en congé maladie ordinaire et des emplois et des moyens à la hauteur des missions des services publics.

Le ministre nous a dit réfléchir à court terme à une injonction de point en bas de grille, selon le même dispositif que celui annoncé fin octobre. Au lieu des 6 points proposés, peut-être iront-ils jusqu'à 8 ou 9 points pour les agents percevant l'indemnité différentielle ? Il n'a pas précisé **mais la mesure ne résoudrait rien et n'est pas à la hauteur de la colère ni de l'urgence salariale.** A long terme, il envisage un travail sur les grilles alors qu'il n'a ni budget, ni temps devant lui pour lancer un chantier d'ampleur. A peine annonce-t-il une instruction qui reprendrait les éléments de lutte contre les VSS et les violences intrafamiliales issus des discussions sur l'égalité professionnelle.

Les agents publics représentent un cinquième de la population active. Il est grand temps de leur consacrer les moyens nécessaires pour la reconnaissance de leur travail indispensable, de leur engagement pour leurs missions de service public. Au gouvernement de prendre ses responsabilités au lieu de brandir le spectre de la dette : elle résulte de choix politiques qui ont asséché les recettes. Il doit cesser de présenter toute augmentation du point d'indice comme inaccessible. Depuis 2018, ce sont 929 milliards de pertes de recettes cumulées qu'a causé la politique dite de ruissellement du président Macron. Quel échec ! Il faut revoir les choix budgétaires, pas demander aux personnels de renoncer à des salaires dignes !

La colère est profonde. Face au mépris du gouvernement, notre détermination est intacte. À l'appel des organisations de la fonction publique, de la CGT, de l'UNSA, de la FSU, de Solidaires, de la CFE-CGC et de la FA-FP, amplifions la mobilisation : le mardi 17 novembre, toutes et tous en grève et dans les manifestations !

10 novembre 2026